COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination:	FONDATION ATD	QUART MONDE - B	ELGIQUE - STICH	TING ATD VIERD	DE WERELD - BELGIE
Forme juridique:	Etablissement d'uti	lité publique			
Adresse: Avenue	e Victor Jacobs		N°: 1	2	Boîte:
Code postal: 104	l0 Cor	nmune: Etterbee	<		
Pays: Belgique					
Registre des person	nnes morales (RPM) - Tribunal de Comm	erce de Bruxel	lles, francophone	
Adresse Internet:					
		Numéro d'	entreprise	BE0	436525437
	acte constitutif ou du modificatif(s) des sta	ı document le plus ré tuts.	cent mentionnant la	a date de publicati	on des 17-11-2005
COMPTES ANNUE	ELS approuvés par l'	assemblée générale'	du	-	
et relatifs à l'exercion	ce couvrant la périod	le du	01-01-2017	au 31-1	2-2017
Exercice précédent	du		01-01-2016	au 31-1	2-2016
Les montants relati	fs à l'exercice précé	dent sont identiques	à ceux publiés anté	rieurement.	
Documents joints a	ux présents compte	s annuels:			
Numéros des section	ons du document no	rmalisé non déposée	s parce que sans o	bjet:	
A-asbl 5.1.1, A-asb	l 5.2.1, A-asbl 5.2.2	A-asbl 5.3, A-asbl 5.	4, A-asbl 5.5, A-as	bl 5.6, A-asbl 6	
au sein de l'associa	avec nom, prénomation ou de la fondatigique de l'association	s, profession, domicil on des ADMINISTRA on étrangère	e (adresse, numéro ATEURS ET COMM	o, code postal et co MISSAIRES et, le c	ommune) et fonction cas échéant du
CHARLIER Vinciane	e, Marie P				
Rue de Savoie 5 1060 Saint-Gilles BELGIQUE					
Début de mandat: 12	2-12-2017	Fin de mandat: 12-12-	2021	Administrateur	
DE KERCHOVE Geo	orges, Charles, Hubert	G			
Avenue L. Wiener 81 1170 Watermael-Boi BELGIQUE					
Début de mandat: 25	5-04-2015	Fin de mandat: 25-04-	2019	Administrateur	

DIERCKX Louis, Fernand J

Pieter De Nefstraat 8

2300 Turnhout

BELGIQUE

Administrateur Début de mandat: 27-03-2017 Fin de mandat: 27-03-2022

FOUBERT Dominique, Marie H.C.B.

Hernestraat 30 1570 Galmaarden

BELGIQUE

Administrateur trésorier Début de mandat: 25-04-2015 Fin de mandat: 25-04-2019

KAHN Guy, Léon, Rodolphe Gh.

Rue de Roetaert 46 1160 Auderghem **BELGIQUE**

Début de mandat: 25-04-2015 Fin de mandat: 25-04-2019

Président du Conseil d'Administration

MAES Isabelle, Ghislaine

Jacquetbosstraat 1 8587 Espierres-Helchin

BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration Début de mandat: 12-12-2017 Fin de mandat: 12-12-2021

HENDRICK Pierre, Joseph, Jean, Ghislain

Avenue Edouard Benes 199 1080 Molenbeek-Saint-Jean

BELGIQUE

Administrateur Début de mandat: 25-04-2014 Fin de mandat: 25-04-2019

POPPE Maria-Thérèsia, Francine

Kortestraat 16 9240 Zele **BELGIQUE**

Administrateur Début de mandat: 25-04-2015 Fin de mandat: 25-04-2019

PYPAERT Isabelle, Marie, Guillaumine

Rue Antoine de Saint-Exupéry 19

95540 Méry-sur-Oise

FRANCE

Administrateur Fin de mandat: 20-04-2020 Début de mandat: 20-04-2016

SURY Baudouin, Paul M

Avenue du Touquet 18

1330 Rixensart **BELGIQUE**

Administrateur Début de mandat: 12-12-2013 Fin de mandat: 12-12-2017

VAN BREEN Herman, Alfons, Elisabeth

Terspoutland 8 3090 Overijse **BELGIQUE**

Administrateur Début de mandat: 25-04-2015 Fin de mandat: 25-04-2019

DENAYER André, Henri, Pierre

Boulevard Leopold 64

7500 Tournai

BELGIQUE

Début de mandat: 20-04-2016 Fin de mandat: 20-04-2020 Administrateur

DULAC Bruno, Pierre, Edourd, Marie

rue des Boucheries 14 93200 Saint-Denis

FRANCE

Début de mandat: 22-09-2016 Fin de mandat: 22-09-2020 Administrateur

DOURSON Séverine Emilie J

rue de Lisbonne 34/2 1060 Saint-Gilles BELGIQUE

Début de mandat: 11-04-2017 Fin de mandat: 11-04-2021

Administrateur

SCPRL M.C. DEBROUX-LEDDET & CO Représentée par Marie-Chantal Debroux-Leddet (B00886)

Réviseur d'entreprise Avenue JF Debecker 114 1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat: 10-04-2016 Fin de mandat: 30-04-2019

Commissaire

^{*} Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N° BE0436525437 A-as	bl 1.2
----------------------	--------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>1.537.379</u>	<u>1.526.232</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles Terrains et constructions Appartenant à l'association ou à la fondation en	5.1.2	22/27 22	1.535.379 1.535.379	1.524.232 1.524.232
pleine propriété Autres Installations, machines et outillage Appartenant à l'association ou à la fondation en		22/91 22/92 23	1.535.379	1.524.232
pleine propriété Autres Mobilier et matériel roulant Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231 232 24 241		
Autres Location-financement et droits similaires Autres immobilisations corporelles Appartenant à l'association ou à la fondation en		242 25 26		
pleine propriété Autres Immobilisations en cours et acomptes versés		261 262 27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	2.000	2.000
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>629.747</u>	<u>626.346</u>
Créances à plus d'un an Créances commerciales Autres créances dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		29 290 291 2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution Stocks Commandes en cours d'exécution		3 30/36 37		
Créances à un an au plus		40/41	214.447	14.883
Créances commerciales Autres créances dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		40 41 415	214.447	14.883
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	414.677	611.302
Comptes de régularisation		490/1	623	161
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.167.126	2.152.578

	A	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
FONDS SOCIAL			10/15	<u>2.166.986</u>	<u>1.955.750</u>
Fonds de l'association ou de la fondation Patrimoine de départ Moyens permanents			10 100 101	1.966.388 1.966.388	1.966.388 1.966.388
Plus-values de réévaluation			12	34.705	34.705
Fonds affectés		5.3	13		
Résultat positif (négatif) reporté	(+)/(-)		14	165.893	-45.343
Subsides en capital			15		
Provisions		5.3	16		
Provisions pour risques et charges			160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourse	er et				
pour dons avec droit de reprise			168		
DETTES			17/49	<u>140</u>	<u>196.828</u>
Dettes à plus d'un an Dettes financières Etablissements de crédit, dettes de		5.4	17 170/4		
location-financement et dettes assimilées Autres emprunts Dettes commerciales Acomptes reçus sur commandes Autres dettes			172/3 174/0 175 176 179		
Productives d'intérêts Non productives d'intérêts ou assorties d'un anormalement faible Cautionnements reçus en numéraire	intérêt		1790 1791 1792		
Dettes à un an au plus Dettes à plus d'un an échéant dans l'année Dettes financières Etablissements de crédit Autres emprunts		5.4	42/48 42 43 430/8 439	140	195.448
Dettes commerciales Fournisseurs Effets à payer Acomptes reçus sur commandes Dettes fiscales, salariales et sociales Impôts			44 440/4 441 46 45 450/3	110 110	
Rémunérations et charges sociales Dettes diverses Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire Autres dettes productives d'intérêts Autres dettes non productives d'intérêts ou			454/9 48 480/8 4890	30	195.448
assorties d'un intérêt anormalement faible			4891	30	195.448
Comptes de régularisation			492/3		1.380
TOTAL DU PASSIF			10/49	2.167.126	2.152.578

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)		9900	282.177	258.750
Ventes et prestations			70/74	307.580	274.942
Chiffre d'affaires			70		
Cotisations, dons, legs et subsides			73	243.627	210.946
Approvisionnements, marchandises, servic biens divers	es et		00/04	25.403	16.192
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	5.5	60/61 62	25.403	16.192
Amortissements et réductions de valeur sur fra		5.5	62		
d'établissement, sur immobilisations incorpore					
corporelles			630	16.791	16.790
Réductions de valeur sur stocks, sur comman	des en				
cours d'exécution et sur créances commercial					
dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations	(.)//.)		005/0		
(utilisations et reprises) Autres charges d'exploitation	(+)/(-)		635/8 640/8	54.051	150,498
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre	de frais		040/0	54.051	130.430
de restructuration	(-)		649		
Décultat positif (négatif) d'avaloitation	(+)/(-)		9901	211,335	91.462
Résultat positif (négatif) d'exploitation	(+)/(-)		9901		
Produits financiers		5.5	75	26	704
Charges financières		5.5	65	127	160
Résultat positif (négatif) courant	(+)/(-)		9902	211.234	92.006
Produits exceptionnels			76		3.586
Charges exceptionnelles			66		
Résultat positif (négatif) de l'exercice	(+)/(-)		9904	211.236	95.592

N° BE0436525437 A-asbl 4

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice precedent
Résultat positif (négatif) à affecter Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-) (+)/(-) (+)/(-)	9906 9905 14P	165.893 211.236 -45.343	-45.343 95.592 -140.935
Prélèvements sur les capitaux propres sur les fonds de l'association ou de la fondation sur les fonds affectés		791/2 791 792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14	165.893	-45.343

ANNEXE ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxx	1.609.335
Mutations de l'exercice Acquisitions, y compris la production immobilisée Cessions et désaffectations Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8169 8179 8189	27.938	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.637.273	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice Actées Acquises de tiers Annulées Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8219 8229 8239 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXX	85.103
Mutations de l'exercice Actés Repris Acquis de tiers Annulés à la suite de cessions et désaffectations Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8279 8289 8299 8309 8319	16.791	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	101.894	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>1.535.379</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	1.535.379	

Ν°

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXX	2.000
Mutations de l'exercice Acquisitions Cessions et retraits Transferts d'une rubrique à une autre Autres mutations	(+)/(-) (+)/(-)	8365 8375 8385 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	2.000	_
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice Actées Acquises de tiers Annulées Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8415 8425 8435 8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice Actées Reprises Acquises de tiers Annulées à la suite de cessions et retraits Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8475 8485 8495 8505 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	xxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		28	<u>2.000</u>	

N° BE0436525437 A-asbl 5.2.3

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE

ATD Quart Monde Belgique ASBL / ATD Vierde Wereld Belgie VZW

BE 0408.429.089

Association sans but lucratif

Avenue Victor Jacobs 12

1040 Etterbeek

BELGIQUE

N°	BE0436525437		A-asbl 5.7
----	--------------	--	------------

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTITÉS LIÉES		
Créances sur les entités liées	9291	
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées Taux et durée des créances	9500	
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS) Rémunération du commissaire : 653,40 TVAC

Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

N° BE0436525437 A-asbl 7

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les dettes et créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan, à leur valeur d'acquisition si leur montant dépasse 250 Euros (1.000 \in à partir de l'exercice 2014), sauf travaux importants (voir plus bas). Taux d'amortissement

```
Aménagement d'immeubles = 20 ans (5 % / an)
Matériel de bureau = 5 ans (20 % / an)
Matériel informatique = 3 ans (33 % / an)
Véhicules

d'occasion = 3 ans (33 % l'an)
neufs = 5 ans (20% l'an)
```

Les placements de trésorerie éventuels sont évalués à leur valeur d'inventaire au 31 décembre telle que communiquée par la Banque auprès de laquelle les titres sont déposés.

Les liquidités sont évaluées à leur valeur réelle telle qu'elle apparaît sur les documents (ex : extraits de compte).

```
L'entité prend en compte = 
à l'actif = des charges à reporter, produits acquis (subvention à recevoir) 
au passif = des charges reportées et des subventions à reporter
```

Les immeubles sont valorisés aux valeurs apparaissant sur les actes notariaux de donations. Les 3 immeubles acquis par donation en 1988 ont fait l'objet d'une réévaluation d'un montant de 34,7 KEUR qui a été inscrite en plus-value dans les années 90. En application de l' AR-S art. 64 §3 (ajouté par l'AR-A art. 7, 69), et vu la fonctionnalité constante des immeubles, aucun amortissement n'est appliqué sur les immeubles de la Fondation qui prend en charge les coûts d'entretien qui y sont liés. Seuls les travaux importants (remplacement de châssis, de toitures) d'une valeur de plus de 10 KEUR sont portés à l'actif du bilan et amortis en 20 ans (5%).

Les legs acquis avant la date de clôture sont enregistrés à l'actif du bilan en "créances a recevoir" en fonction d'une estimation prudente.

SCPRL M.C DEBROUX-LEDDET & C°

FONDATION ATD QUART

MONDE Belgique

Stichting ATD Vierde Wereld-

Belgie

Réviseurs d'entreprises

Avenue Victor Jacobs,12

Av. J.F. Debecker, 114

1200 Bruxelles

1040 Bruxelles

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION ATD QUART MONDE BELGIQUE SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de votre fondation nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 19 mai 2010 conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la fondation ATD QUART MONDE BELGIQUE durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la fondation ATD QUART MONDE BELGIQUE, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.167.126,09 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 211.235,59.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la fondation, les explications et informations requises

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne

qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la fondation en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que
 celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures
 d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder
 notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé
 que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la
 falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la fondation à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevée lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

15/16

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, ainsi que des statuts de la fondation.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

 Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la fondation au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Bruxelles, le 23 mars 2018

Société civile SPRL M.C. Debroux-Leddet & C°

Reviseurs d'entreprises

Représentée par Marie-Chantal Debroux-Leddet

Commissaire